



Testimonial

sur l'accord d'intéressement

ASSOCIATION MESSIDOR : Association loi 1901 dont l'activité est la réinsertion professionnelle de personnes handicapées souffrant de troubles psychiques (plusieurs ESAT et Entreprises Adaptées sur la région Rhône-Alpes et Poitou Charentes).

La volonté de l'association de mettre en place un accord d'intéressement en 2013 est partie du souhait de redistribuer les résultats de l'association obtenus sur son budget commercial à l'ensemble des salariés qui ont concouru à ce résultat et d'allier plus fortement les salariés à la performance de l'association (performance sociale et économique).

Nous avons immédiatement associé les membres du comité central d'entreprise et cette démarche a été reçue plutôt positivement mais avec tout de même une crainte sur les critères qui allaient être mis en place. Quels types de critères allaient être choisis ? Allaient-ils être atteignables ? Cet accord n'allait-il pas avoir des conséquences sur le travail des salariés (Trop d'exigence ? Risque de baisse de la qualité du travail ?...).

En dehors d'un critère de résultat minimum, nous nous sommes mis d'accord sur des critères liés à notre secteur d'activité :

- ✓ critères liés à notre taux d'occupation des places accordées et financées par l'Etat en ESAT et en EA (afin de ne pas perdre de financement),
- ✓ critères liés au parcours de nos personnes accompagnées et au nombre d'insertions réalisées en milieu ordinaire.

Ces derniers critères nous ont permis d'évaluer une fonction qui ne l'était pas jusque-là, ce qui a provoqué quelques résistances au démarrage mais est intégré aujourd'hui dans notre management.

Afin d'être attractif pour nos salariés, les critères de notre premier accord d'intéressement ont été des critères réalistes et souhaités par l'association mais atteignables, ce qui a permis à l'association de verser de l'intéressement deux années sur trois.

Aujourd'hui, cet accord d'intéressement que nous avons reconduit pour trois nouvelles années est un levier supplémentaire pour fidéliser nos salariés et attirer des candidatures dans un secteur d'activité où les rémunérations ne sont pas attractives.